

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE
CHANGEMENT CLIMATIQUE**
**Faire face aux incidences du changement climatique sur
la sécurité alimentaire et la nutrition**



DEUXIÈME VERSION

Consultation informelle

13 janvier 2017

Programme alimentaire mondial
Rome, Italie

Vue d'ensemble

1. Dans le contexte du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, la présente politique décrit l'appui que celui-ci apporte aux pays pour les aider à faire face aux incidences du changement climatique sur les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire, en collaboration avec les communautés, la société civile, les gouvernements, le secteur privé et les partenaires des Nations Unies.
2. Conformément à son mandat, le PAM tient déjà compte des répercussions du changement climatique et des catastrophes naturelles consécutives sur les personnes auxquelles il vient en aide, et il a déjà intégré l'appui à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation à ce changement dans son programme de travail. Ces cinq dernières années, 40 pour cent des opérations du PAM prévoyaient des activités visant à réduire les risques de catastrophe, à renforcer la résilience ou à aider les personnes à s'adapter au changement climatique, en particulier dans le cadre d'opérations d'urgence et d'interventions prolongées de secours et de redressement¹.
3. Selon les rapports normalisés sur les projets du PAM, entre 2003 et 2012, près de la moitié des opérations d'urgence et de redressement du PAM ont comporté des interventions destinées à aider les personnes à faire face aux catastrophes liées au climat et à s'en relever. Ces opérations étaient dotées d'un budget total de 23 milliards de dollars É.-U.². Pendant cette période, de nombreux pays ont demandé à plusieurs reprises au PAM de les aider lors de catastrophes climatiques. Ces pays comptent parmi ceux qui sont le plus durement touchés par la faim au monde, et ce de manière récurrente; le changement climatique vient aggraver les vulnérabilités existantes et fait peser une lourde menace sur la sécurité alimentaire des générations futures³.
4. La présente politique définit la manière dont le PAM va contribuer aux efforts déployés au niveau national et mondial pour empêcher que le changement climatique ne sape la lutte menée pour éliminer la faim. Elle fournit au personnel du PAM des principes directeurs sur la façon d'intégrer à leurs activités des mesures de lutte contre le changement climatique, tout en encourageant l'approfondissement des connaissances concernant les effets du changement climatique sur la faim et l'innovation en vue de relever ce défi.

Le contexte mondial

5. Au cours de la dernière décennie, les catastrophes naturelles ont touché 1,7 milliard de personnes et fait 700 000 victimes⁴. Depuis 2008, une moyenne de 26,4 millions de personnes ont été déplacées chaque année par des catastrophes naturelles; environ 80 pour cent de ces catastrophes étaient liées au climat⁵. Les catastrophes climatiques sont régulièrement à l'origine de plus de 100 milliards de dollars de pertes économiques par an, chiffre qui devrait doubler d'ici à 2030⁶.

¹ Rapports normalisés sur les projets.

² PAM. 2014. *Responding in a risk-prone environment: the changing hazard landscape of WFP emergency and recovery operations, 2003-2012*. Document interne du PAM.

³ Au cours de cette période, le PAM a mis en œuvre plus de cinq opérations d'urgence et interventions prolongées de secours et de redressement dans chacun des 20 pays concernés.

⁴ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT).

⁵ Observatoire des situations de déplacement interne et Conseil norvégien pour les réfugiés. 2015: *Global Estimates 2015: People displaced by disasters*. <http://www.internal-displacement.org/assets/library/Media/201507-globalEstimates-2015/20150713-global-estimates-2015-en-v1.pdf>.

⁶ Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophes. 2011. *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction*. URL:<https://www.unisdr.org/we/inform/publications/19846>.

6. Partout sur terre, les personnes exposées à l'insécurité alimentaire peinent déjà à s'alimenter et à nourrir leur famille dans le contexte climatique actuel. Les quatre cinquièmes d'entre elles vivent dans des pays sujets à des catastrophes naturelles où l'environnement est très dégradé⁷. Leur existence est rendue difficile par les inondations, la sécheresse et les tempêtes qui détruisent les biens, les terres, le bétail, les récoltes et les stocks de vivres, entravant l'accès aux marchés, augmentant les responsabilités familiales et mettant à mal les réseaux sociaux de soutien. Les risques climatiques s'ajoutent aux conflits, aux inégalités entre les sexes, à la dégradation de l'environnement, au manque d'accès aux services de santé, aux installations d'assainissement et à l'éducation, à la croissance démographique et à l'affaiblissement des marchés, autant de facteurs de la faim. Les populations les plus pauvres sont davantage exposées aux risques climatiques que la moyenne et perdent davantage de leurs possessions lorsqu'elles sont frappées par des chocs liés au climat⁸. Le changement climatique donne lieu à des transformations à long terme de la productivité agricole. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il pourrait entraîner une baisse de la production agricole susceptible d'atteindre 30 pour cent en Afrique et 21 pour cent en Asie⁹. L'accroissement de la pauvreté dû au changement climatique tiendra principalement aux répercussions sur les moyens d'existence agricoles⁸.
7. L'alimentation représente déjà plus de 60 pour cent des dépenses totales des ménages pauvres. En Afrique, à cause du changement climatique, les prix des produits alimentaires pourraient connaître jusqu'à 12 pour cent d'augmentation d'ici à 2030 et 70 pour cent d'ici à 2080⁸. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les consommateurs pauvres des zones urbaines en expansion rapide sont particulièrement vulnérables en raison de la précarité des revenus et du manque d'accès à des filets de sécurité et aux services de base. Les effets des chocs climatiques sur les marchés alimentaires nationaux et régionaux peuvent aussi se répercuter sur les achats de vivres à des fins humanitaires, les réserves alimentaires publiques et les programmes de filets de sécurité.
8. De nombreuses études font état des effets dramatiques des catastrophes climatiques sur la santé et la nutrition. Au Bangladesh, les taux d'émaciation sont élevés chez les enfants vivant dans des zones touchées par des cyclones et des inondations, et de solides données statistiques montrent que les taux de retard de croissance sont plus élevés à la suite d'épisodes de sécheresse¹⁰. Aux Philippines, ces deux dernières décennies, 15 fois plus de nourrissons sont morts dans les 24 mois ayant suivi un typhon que pendant le phénomène lui-même, et 80 pour cent de ces enfants étaient des filles¹¹.
9. La diminution des disponibilités en eau et de la qualité de l'eau va aggraver les problèmes dans le domaine de la santé et de l'assainissement, tels que les maladies diarrhéiques, ce qui, conjugué à l'évolution des maladies à transmission vectorielle, risque d'accentuer la malnutrition et d'avoir des incidences négatives sur l'utilisation des produits alimentaires.
10. Les changements à évolution lente qui se produisent au niveau du climat et de l'environnement représentent des défis importants sur le long terme. Les saisons agricoles se décalent et les modifications des régimes pluviométriques et des températures ont d'importantes répercussions sur les cultures et le bétail. L'élévation du niveau de la mer, la désertification, la salinisation et la fonte des glaciers ont toutes des effets lents mais importants sur les moyens d'existence. Les

⁷ FAO. 2015. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim: des progrès inégaux*. <http://www.fao.org/3/a4ef2d16-70a7-460a-a9ac-2a65a533269a/i4646f.pdf>.

⁸ Banque mondiale. 2015. *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty*. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22787>.

⁹ FAO. 2009. *Les défis de l'agriculture à l'horizon 2050*. <http://www.fao.org/news/story/fr/item/36193/icode/>.

¹⁰ PAM. 2015. *Impact of Climate Related Shocks and Stresses on Nutrition and Food Security in Selected Areas of Rural Bangladesh*. <https://www.wfp.org/content/bangladesh-impact-climate-shocks-nutrition-food-security-rural-bangladesh-july-2015>; et Del Ninno, C., Dorosh, P.A. et Smith, L.C. 2003. Public policy, markets and household coping strategies in Bangladesh: Avoiding a food security crisis following the 1998 floods. *World Development*, 31(7): 1221-1238.

¹¹ Anttila-Hughes, Jesse Keith et Hsiang, Solomon M. 2013. *Destruction, Disinvestment, and Death: Economic and Human Losses Following Environmental Disaster*. <http://ssrn.com/abstract=2220501>.

changements climatiques à évolution lente ont des répercussions sur les types de plants qu'il est possible de cultiver et leur teneur nutritionnelle, ainsi que sur les espèces d'animaux qu'il est possible d'élever, avec à la clé des incidences directes sur le régime alimentaire, la nutrition et les tableaux de morbidité. Les changements qui en résultent sur le long terme – eux-mêmes susceptibles d'induire des transformations – donneront lieu à des crises alimentaires prolongées de par le monde, exacerbant les risques d'instabilité et de conflit. Il est fort probable que ces changements se révéleront lorsque des phénomènes météorologiques extrêmes déboucheront sur des crises de grande ampleur, elles-mêmes amplifiées par la pression progressive exercée par les changements à évolution lente sur les populations les plus vulnérables et leurs moyens d'existence.

11. Les répercussions du changement climatique touchent différemment les femmes et les hommes, ou les filles et les garçons, et aggravent souvent les inégalités entre les sexes. La responsabilité d'assurer la sécurité alimentaire est certes partagée, mais les hommes et les femmes jouent souvent des rôles distincts au sein du ménage et de la communauté: les hommes préparent les champs tandis que les femmes s'occupent des cultures ou de l'élevage et préparent la plupart des aliments consommés, notamment les légumes et les petits animaux. Le rôle des femmes et des filles est fondamental pour la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages, mais elles font l'objet d'une discrimination pour ce qui est de l'accès aux aliments, de leur contrôle et de leur consommation. Les rôles discriminatoires dévolus aux deux sexes, la répartition inégale des pouvoirs et les problèmes d'accès à l'éducation, aux terres et aux finances font également que les femmes et les filles sont souvent tenues à l'écart de la prise de décisions concernant la préparation aux catastrophes et ont moins accès à l'information sur les aléas naturels et les risques climatiques, ce qui a des conséquences sur leur capacité d'action en cas d'alerte rapide¹². Dans le même temps, les femmes et les filles participent déjà au renforcement de la résilience climatique au sein de leur famille et de leur communauté, et elles peuvent acquérir une plus grande autonomie en tant qu'actrices majeures grâce aux approches contribuant à transformer les relations entre les sexes.
12. Plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des zones urbaines, où l'on enregistre la majeure partie de la croissance démographique. Le changement climatique aura des répercussions sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la nutrition en milieu urbain. Des vagues de chaleur plus fréquentes et plus prononcées nuisent à la santé, à la productivité de la main-d'œuvre et aux revenus, et réduisent l'accès des ménages à l'alimentation et à la nutrition. Les implantations sauvages, en croissance rapide, sont souvent établies dans les zones urbaines les plus à risque, ce qui accroît pour les populations urbaines pauvres l'exposition aux inondations et à d'autres aléas climatiques.
13. Si certaines catastrophes climatiques peuvent entraîner migrations et déplacements, le changement climatique est un facteur de migration économique dans la durée, au sein des pays et d'un pays à l'autre. En l'absence de mesures de grande envergure destinées à renforcer la résilience et à appuyer l'adaptation au changement climatique, l'accentuation de l'insécurité alimentaire et la diminution de la viabilité des moyens d'existence dans les zones les plus touchées par le changement climatique devraient être à l'origine d'une hausse des migrations.

Appui du PAM à la mise en œuvre du Programme 2030

14. Étant donné les problèmes posés par le changement climatique, le mandat et les services du PAM n'ont jamais eu autant de pertinence. Le PAM est conscient qu'on lui demande de faire face à un nombre croissant de catastrophes climatiques tout en s'attaquant à un nombre important d'autres catastrophes complexes à travers le monde. En développant l'aide qu'il apporte pour améliorer les capacités des pays et des communautés les plus vulnérables et les plus exposés à l'insécurité alimentaire, le PAM entend renforcer leur résilience climatique de façon à aider les gouvernements à faire face aux répercussions du changement climatique à long terme. Par ses

¹² Climate and disaster resilience in the Pacific (2016). Banque mondiale.
<http://pubdocs.worldbank.org/en/720371469614841726/PACIFIC-POSSIBLE-Climate.pdf>.

activités, le PAM est appelé à jouer un rôle crucial à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans le contexte du soutien global qu'il apporte au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable (ODD).

15. Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, qui fait concorder les activités du PAM avec le Programme 2030, met l'accent sur l'appui à apporter pour contribuer à la réalisation des ODD 2 et 17, et reconnaît que les différents objectifs sont étroitement liés et ne peuvent être atteints séparément. L'ODD 13 se fait l'écho de la nécessité de prendre de toute urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses répercussions.
16. Le Plan stratégique indique aussi comment le PAM peut aider les pays à mettre en œuvre l'Accord de Paris, qui vise à renforcer la riposte mondiale à la menace que le changement climatique fait peser sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté.
17. En vertu de l'Accord de Paris, tous les pays sont invités à élaborer un plan national d'adaptation¹³ et à présenter leur contribution déterminée au niveau national¹⁴, et les organismes des Nations Unies doivent fournir un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures nationales, notamment ces plans et d'autres plans, politiques, programmes et outils selon que de besoin.
18. L'Accord reconnaît également qu'il est important d'éviter ou de réduire le plus possible les pertes et préjudices provoqués par les effets néfastes du changement climatique, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes qui évoluent lentement – un domaine pour lequel le PAM dispose d'un mandat, de capacités et d'atouts spécifiques, que renforcent son expérience et ses outils reconnus de lutte contre les risques climatiques; il importe en outre d'y faire face. Plus précisément, l'Accord souligne la nécessité de renforcer les systèmes d'alerte rapide, la préparation aux situations d'urgence, les mesures destinées à faire face aux phénomènes qui évoluent lentement, l'évaluation et la gestion complètes des risques, l'assurance contre les risques liés au climat et la résilience des communautés, des moyens d'existence et des écosystèmes. Il décrit aussi dans les grandes lignes le rôle que le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices devrait jouer dans la promotion des connaissances, de l'action et du soutien auxquels le PAM contribue de par sa participation aux plans de travail actuels et futurs du Comité exécutif du Mécanisme.
19. L'Accord de Paris reconnaît qu'il est absolument prioritaire de préserver la sécurité alimentaire et d'éliminer la faim. Ceci est conforme au mandat du PAM, qui comprend en effet deux volets concernant respectivement l'aide humanitaire et le développement, qui s'inscrivent dans l'objectif global consistant à appuyer le développement économique et social, à fournir des secours d'urgence et une assistance prolongée pour répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et d'autres groupes vulnérables, et plus généralement à promouvoir la sécurité alimentaire mondiale¹⁵. Le PAM ne pourra s'acquitter de ce double mandat que si l'on aide les pays et les communautés à faire face aux incidences qu'a le changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
20. La réalisation des ODD et la mise en œuvre de l'Accord de Paris sont liées au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui reconnaît à quel point il importe de remédier à l'insécurité alimentaire et à la dénutrition pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience. Comme le souligne le Cadre de Sendai, il est nécessaire de prévoir les risques à long

¹³ Mis en place au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, le processus des plans nationaux d'adaptation permet aux Parties à la CCNUCC de formuler et de mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation pour déterminer les besoins d'adaptation sur le moyen et le long terme, et pour concevoir et exécuter des stratégies et des programmes destinés à répondre à ces besoins. Il s'agit d'un processus continu, progressif et itératif, qui suit une démarche impulsée par les pays, soucieuse de l'égalité des sexes, de caractère participatif et totalement transparente.

¹⁴ Les contributions prévues déterminées au niveau national ont été mises en place sous l'égide de la CCNUCC lors de la préparation de la négociation de l'Accord de Paris de 2015; elles définissent des objectifs par pays en matière d'atténuation et d'adaptation.

¹⁵ Statut et Règlement général du PAM.

http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/newsroom/wfp261672.pdf?_ga=1.107078208.390903889.1456863227.

terme, d'éviter toute exposition à des risques nouveaux et l'apparition de tels risques et de réduire les niveaux de risque existants. Il insiste sur le fait que le changement climatique accentue les risques pesant sur les systèmes alimentaires en raison de la hausse des températures, de la sécheresse, des inondations et des précipitations irrégulières qui en découlent. Le Plan stratégique du PAM, sa politique relative au renforcement de la résilience à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition¹⁶ et la présente politique alignent les activités du PAM sur le Cadre de Sendai en s'appuyant sur la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe¹⁷, dans le cadre d'une approche intégrée de l'élimination de la faim¹⁸.

21. Les femmes ont un rôle primordial à jouer vis-à-vis de tous les ODD; de nombreuses cibles font spécifiquement apparaître l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à la fois comme un objectif à atteindre et comme un élément de la solution. La politique détaillée du PAM en matière de problématique hommes-femmes¹⁹ prend acte du double avantage que constituent l'égalité et l'autonomisation pour les femmes, et sa mise en œuvre contribuera à renforcer l'impact du travail que mène le PAM pour faire face aux répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les efforts déployés pour lutter contre le changement climatique et la faim sont sapés et amoindris si leurs retombées bénéfiques ne sont pas le fruit à parts égales du travail des hommes et des femmes et ne leur profitent pas de manière équitable.

But et objectifs du PAM

22. Le Plan stratégique pour 2017-2021 aiguille la contribution du PAM au Programme 2030, qui consistera à soutenir les efforts déployés par les pays pour mettre un terme à la faim dont souffrent les populations les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire, et à participer à un partenariat mondial revitalisé à l'appui du développement durable. Le PAM est déterminé à venir en aide en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin et à veiller à ce que nul ne soit laissé de côté.
23. Le but du PAM dans le cadre de la présente politique est d'aider les gouvernements et les communautés à renforcer leur résilience et leurs capacités à faire face aux répercussions du changement climatique sur la faim. Pour l'atteindre, le PAM se concentrera sur les trois grands objectifs ci-après, qui seront incorporés dans ses plans stratégiques de pays (PSP) et d'autres programmes, en collaboration avec des partenaires pour exploiter au mieux les capacités et les atouts complémentaires dans chaque pays:
 - I. Appuyer les efforts déployés par les populations, les communautés et le gouvernement des pays en situation d'insécurité alimentaire pour accroître leur capacité à gérer et réduire les risques liés au climat qui pèsent sur la sécurité alimentaire.
 - II. Renforcer sans relâche les capacités, l'efficacité et la performance des institutions et systèmes mondiaux, nationaux et locaux pour ce qui est de prévoir les catastrophes climatiques, de s'y préparer, d'y faire face et d'appuyer un relèvement marqué par la résilience.
 - III. Appuyer les politiques, le plaidoyer, l'analyse et l'apprentissage à l'échelle nationale, régionale et mondiale s'agissant de lutter contre les répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et les catastrophes humanitaires, et favoriser à cette fin la coopération Sud-Sud.
24. Ces trois objectifs reposant sur la réduction des risques de catastrophe, la politique vise à renforcer les approches connexes en intégrant les questions liées au changement climatique selon que de besoin. Dans le même temps, tout en s'attachant à favoriser l'adaptation au changement climatique et à lutter contre les pertes et préjudices découlant de phénomènes climatiques

¹⁶ WFP/EB.A/2015/5-C

¹⁷ WFP/EB.2/2011/4-A

¹⁸ Alors que la politique en matière de réduction des risques de catastrophe repose sur le Cadre de Sendai, la présente politique repose sur l'Accord de Paris. Ces deux textes contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 mais visent des publics différents.

¹⁹ WFP/EB.A/2015/5-A

extrêmes, le PAM reconnaît les avantages connexes potentiels que présentent les programmes ayant des incidences sur les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration de carbone, comme la création d'actifs, qui contribue à la restauration des ressources naturelles, et la mise à disposition de fourneaux économes en combustible, lesquels utilisent des sources d'énergie plus propres et plus sûres²⁰. Le PAM reconnaît également qu'il importe qu'il réduise au minimum ses propres contributions au changement climatique en diminuant et en compensant les émissions de gaz à effet de serre de ses opérations, de manière à parvenir à la neutralité climatique. Les engagements pris par le PAM en matière de neutralité climatique et de protection de l'environnement sont évoqués dans sa Politique environnementale, présentée au Conseil d'administration en novembre 2016.

25. Les mesures du PAM visant à remédier aux répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire contribueront à la réalisation des ODD. Priorité sera donnée à l'ODD 2 concernant l'élimination de la faim, et à l'ODD 17 relatif à l'établissement de partenariats à l'appui de la mise en œuvre des autres ODD. Le travail du PAM lié au changement climatique contribuera également à la réalisation de l'ODD 13 concernant la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions (encadré 1).

Partenariats

26. Dans le domaine du changement climatique, le PAM continuera de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les communautés, étant entendu que l'ODD 17 est essentiel à la réalisation de tous les autres ODD. Cette collaboration entre les acteurs des secteurs public et privé peut donner naissance aux innovations contextuelles nécessaires pour renforcer la résilience climatique au niveau tant national que communautaire. Les partenariats Sud-Sud qui mobilisent des capacités, des savoir-faire, des techniques et des ressources supplémentaires peuvent également compléter les efforts d'amélioration de cette résilience.
27. Plus particulièrement, le PAM mettra à profit sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies dont le siège est à Rome, à savoir la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), en suivant une approche commune pour assurer la sécurité alimentaire dans le contexte de l'évolution du climat. Parallèlement au renforcement de la résilience de la production alimentaire, il faut préserver les vies et les moyens d'existence et veiller à ce que les personnes et les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficient d'un accès adéquat à une alimentation et une nutrition appropriées. Cette approche repose sur l'appui conjoint qu'apportent les organismes sis à Rome à la mise en place d'une agriculture climatiquement rationnelle. Les trois organismes ont également élaboré un cadre conceptuel commun concernant le renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui ouvre la voie à une accentuation de la collaboration et donne les moyens à ces organismes et aux partenaires du PAM de parvenir à une plus grande complémentarité, à une harmonisation accrue et à de meilleurs résultats. Les organismes ayant leur siège à Rome continueront de traduire ces synergies en une action climatique concertée dans les pays et les communautés, en tirant parti de leurs capacités et atouts complémentaires respectifs dans chaque pays. Cette collaboration consiste notamment à faire en sorte que, grâce aux synergies, ces organismes parviennent à éviter les conflits et les chevauchements afin de contribuer à la réalisation de résultats collectifs dans les contextes d'aide humanitaire et de développement et de renforcer leurs activités de plaidoyer en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelle mondiale et au sein du système des Nations Unies.
28. En tant que partenaire, le PAM continuera de contribuer aux efforts plus vastes déployés par les organismes des Nations Unies dans l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au titre des mesures requises par celui-ci, efforts qui sont guidés par: les

²⁰ Le terme "atténuation" a différentes acceptions selon le contexte: l'atténuation du changement climatique fait référence aux mesures de réduction des sources ou de renforcement des réservoirs de gaz à effet de serre; s'agissant de la réduction des risques d'aléa, l'atténuation correspond à l'élimination ou la réduction des impacts et des risques de catastrophe avant qu'une situation d'urgence ou une catastrophe ne se déclare.

principes de base communs devant permettre d’instaurer une approche à l’échelle du système de l’action climatique; les principes de la CCNUCC et les activités d’organes connexes tels que le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices; les priorités définies par l’intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; l’initiative des Nations Unies axée sur la résilience face aux changements climatiques: anticiper, absorber, reformuler (A2R); et le Plan d’action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, lequel assure l’articulation entre le Cadre de Sendai et les engagements pris pour renforcer la cohérence avec l’Accord de Paris et les ODD. Ces dispositifs facilitent également l’élaboration d’actions coordonnées grâce aux plans-cadres des Nations Unies pour l’aide au développement établis pour les différents pays. Son Plan stratégique pour 2017-2021 permet au PAM d’évoluer aux côtés d’autres entités du système des Nations Unies pour le développement, comme le demande le Secrétaire général, lorsque le Programme 2030 exige que ce système poursuive des approches plus intégrées et crée des synergies intersectorielles pour obtenir des résultats interdépendants à tous les niveaux, en prêtant une attention particulière à la facilitation des résultats interconnectés et porteurs de transformation à l’échelon national et en favorisant l’appropriation nationale.

Action au niveau des pays

29. Le PAM adopte une approche axée sur la planification stratégique par pays en vue de rendre son Plan stratégique opérationnel. Il pourra ainsi aider les pays à progresser sur la voie de l’élimination de la faim, tout en améliorant la cohérence et l’orientation stratégiques ainsi que l’efficacité opérationnelle de son assistance et de ses partenariats à l’appui des activités mises en œuvre au niveau national et régional pour remédier à l’insécurité alimentaire et à la malnutrition.
30. Là où les risques climatiques sont un facteur déterminant de la faim, et en consultation avec les partenaires nationaux, le PAM harmonisera son processus de planification stratégique par pays avec les plans nationaux d’adaptation, les contributions déterminées au niveau national et d’autres plans gouvernementaux dont les stratégies de gestion des risques de catastrophe et les plans de secours à l’échelle nationale, ainsi qu’avec les plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe²¹. Il aidera les gouvernements et travaillera avec des partenaires spécialisés dans la recherche scientifique et les politiques alimentaires en vue d’analyser les répercussions des risques climatiques et les effets potentiels du changement climatique sur la sécurité alimentaire, en examinant à la fois les phénomènes climatiques extrêmes survenant soudainement et les effets à évolution lente. En outre, le PAM contribuera à l’analyse des capacités et des lacunes nationales et locales pour ce qui est de faire face à ces risques.
31. Compte tenu des examens stratégiques nationaux Faim zéro et conformément aux processus de planification des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies, le PAM déterminera les cibles et les résultats définis au niveau national et relevant des ODD auxquels il est en mesure d’apporter un appui, y compris ceux liés aux ODD 2, 13 et 17.
32. En se fondant sur ces cibles nationales relevant des ODD, le PAM définira des effets directs stratégiques au niveau national, qui auront trait selon qu’il conviendra aux répercussions des risques climatiques et du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Des effets directs opérationnels seront définis, qui découleront directement des produits du PAM favorisant la réalisation de l’ODD 2 et contribuant à d’autres ODD, y compris l’ODD 13.
33. Afin d’éclairer l’élaboration des effets directs stratégiques et des activités, la présente politique établit des principes et des domaines d’action prioritaires qui sont conformes au mandat et aux atouts du PAM et qui définissent les points de départ, les activités et les outils à la disposition des bureaux de pays.

²¹ Ces plateformes sont appuyées par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe de 2015.

Principes relatifs aux politiques et aux programmes au service de l'action du PAM dans le domaine du climat

34. Les bureaux de pays devraient tenir compte des principes ci-après à l'heure de prévoir des mesures axées sur le climat dans leurs programmes:
- i) *S'attacher aux personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables.* Au moment de faire face aux répercussions du changement climatique, le PAM ciblera les personnes et les communautés les plus exposées à l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables qui ne sont souvent pas en mesure de gérer les risques climatiques auxquels elles sont déjà confrontées. Ces personnes sont souvent tributaires de moyens d'existence et d'écosystèmes très vulnérables aux aléas climatiques, et ce sont elles qui ont le plus besoin d'une aide urgente pour pouvoir se doter de moyens d'existence résilients susceptibles de prospérer sur fond d'évolution du climat.
 - ii) *Définir le rôle et les avantages de l'assistance alimentaire.* Le PAM prendra en compte la mesure dans laquelle les déficits alimentaires actuels des ménages sont liés aux risques climatiques et le rôle que l'assistance alimentaire peut jouer s'agissant de répondre de manière économique à des besoins alimentaires urgents, tout en offrant aux personnes vulnérables la possibilité de renforcer leur résilience et de s'adapter au changement climatique. La sélection des types de transfert (vivres, espèces, bons, assurance ou autre) doit être fondée sur le contexte, comme indiqué dans les directives et la politique du PAM en matière de transferts de type monétaire.
 - iii) *Nouer des partenariats efficaces.* Compte tenu de l'ampleur de la tâche et de la nécessité de disposer de compétences spécialisées pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des programmes, des analyses et des outils destinés à favoriser l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience, le PAM travaillera avec les gouvernements et d'autres partenaires pour faciliter, catalyser et apporter un appui conjoint, en développant les capacités le cas échéant. Pour ce faire, il lui faudra collaborer avec des partenaires dans chaque pays afin de mettre à profit les capacités et atouts complémentaires de chacun et de définir le rôle de son assistance alimentaire vis-à-vis des efforts déployés sur le plan national pour faire face aux risques climatiques, renforcer la résilience et appuyer l'adaptation.
 - iv) *Comprendre, définir et prendre en compte les liens qui existent entre les risques climatiques et autres, la nutrition et la sécurité alimentaire.* Dans le cadre de ses analyses de référence de la sécurité alimentaire, le PAM étudiera systématiquement les risques climatiques et le changement climatique. Les analyses des questions climatiques prendront en compte tous les aspects de la sécurité alimentaire et l'éventail complet des risques liés ou non au climat ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Lorsque cela est possible, les évaluations des risques climatiques comprendront une analyse des pertes et préjudices actuels et potentiels. Cette approche permettra au PAM et aux partenaires de déterminer où une programmation tenant compte des questions climatiques sera la plus efficace, et de veiller à l'adoption d'une approche équilibrée et solide de la programmation. Les activités et les programmes du PAM liés à l'adaptation au changement climatique prendront directement en compte les liens existant entre la sécurité alimentaire, les risques climatiques actuels et le changement climatique. Ces liens seront explicités dans les PSP et les descriptifs de programme. Les programmes du PAM s'attaqueront aux risques climatiques et autres en adoptant une approche équilibrée conforme aux ODD et aux objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de développement et de lutte contre le changement climatique.
 - v) *Faire des risques climatiques actuels un point de départ, en axant les activités sur les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.* Le PAM commencera par s'attaquer aux risques pesant sur la sécurité alimentaire qui sont liés à la variabilité du climat et aux phénomènes extrêmes constatés à notre époque, avant de prendre des mesures pour prendre en compte les risques et les possibilités associés au changement climatique à plus long terme. Les programmes du PAM seront axés sur des interventions visant à gérer

les risques climatiques prioritaires ayant le plus gros impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Lorsqu'il étudiera ces risques prioritaires, le PAM prendra en considération les changements climatiques à évolution lente, afin de favoriser la viabilité à plus long terme.

- vi) *Promouvoir des actions qui renforcent les moyens d'existence tout en réduisant les risques climatiques présents et futurs.* Les activités du PAM seront guidées par une analyse de la manière dont les possibilités d'adaptation renforcent la résilience des moyens d'existence face à des risques climatiques de plus en plus importants ou aident les populations à se tourner vers des moyens d'existence et des écosystèmes moins tributaires du climat. Le PAM travaillera avec ses partenaires pour recenser les activités d'adaptation qui contribuent à réduire les risques actuels et futurs tout en améliorant à court terme les moyens d'existence, les revenus et l'accès à l'alimentation. Cette approche contribuera à garantir une utilisation efficace des ressources, et ce malgré les incertitudes qu'entraîne le changement climatique.
- vii) *Prendre systématiquement en compte les incidences du changement climatique sur les normes techniques du PAM et de ses partenaires.* Les programmes du PAM veilleront à ce que les biens communautaires, la préparation aux situations d'urgence et les autres activités pertinentes soient adaptés à l'évolution du climat ainsi qu'à de futurs phénomènes climatiques extrêmes. Le PAM examinera également les incidences de l'évolution des régimes climatiques sur d'autres normes techniques utilisées par ses partenaires. Des activités de développement des capacités permettront de combler les lacunes.
- viii) *Privilégier des programmes de qualité qui renforcent durablement la résilience.* Le PAM continuera d'accroître la qualité et l'impact de tous les programmes axés sur la résilience, y compris ceux qui comportent des objectifs liés au changement climatique, en veillant à ce que sa politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition²² soit systématiquement appliquée. L'application de l'approche à trois niveaux de la programmation liée à la résilience et des normes figurant dans les directives institutionnelles actualisées relatives à la création d'actifs sera indispensable à la réussite de cette politique, tout comme le seront les efforts visant à donner aux activités menées toute l'ampleur voulue pour obtenir des résultats tangibles. Le suivi et l'évaluation des programmes seront également essentiels, et ils seront facilités par l'intégration d'indicateurs relatifs au changement climatique dans le Cadre de résultats institutionnels du PAM.
- ix) *Concevoir des activités d'adaptation participatives contribuant à transformer les relations entre les sexes et tenant compte de la situation géographique.* Le PAM reconnaît que la question de l'adaptation requiert des approches axées sur la demande et tenant compte du contexte, et nécessite une prise en main solide et inclusive au niveau local et communautaire. Les programmes doivent traiter les vulnérabilités, besoins, capacités et priorités des femmes, des hommes, des filles et des garçons de chaque communauté, et tenir compte des besoins de groupes comme les personnes handicapées, les jeunes et les populations autochtones. Ils doivent donner aux femmes et aux filles la possibilité d'acquérir plus d'autonomie pour leur permettre de parvenir à la sécurité alimentaire, de s'adapter au changement climatique et de gérer les risques de catastrophe.
- x) *Adopter sur le long terme une approche par étapes comprenant des activités de préparation, d'intervention, de relèvement et de développement.* Partant des ODD pour guider son action à long terme, le PAM adoptera une approche par étapes afin de gérer l'incertitude liée au changement climatique, en s'appuyant sur son expérience le long du continuum qui va de l'aide humanitaire au développement pour appliquer des approches intégrées de gestion des risques qui renforcent la résilience au niveau national et communautaire. À cet effet, il sera amené à élaborer: des outils tels que les analyses et les systèmes d'alerte rapide; des programmes comme les filets de protection sociale; des activités communautaires telles que les projets d'amélioration de la résilience et de

²² WFP/EB.A/2015/5-C.

réduction des risques de catastrophe; des mécanismes institutionnels comme le mécanisme destiné à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience face aux aléas climatiques (FoodSECuRE); et des politiques telles que les plans nationaux d'adaptation et les plans de protection sociale. Le PAM évaluera l'efficacité des mesures d'adaptation et autres activités liées au climat afin d'examiner les décisions prises à la lumière de l'évolution des connaissances touchant le changement climatique et des incertitudes connexes. Le PAM tiendra compte dans ses stratégies et programmes des répercussions qu'ont les chocs répétés, d'ordre climatique ou autre, sur les progrès à long terme. Il continuera d'investir dans les outils et les mécanismes institutionnels tels que l'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales et FoodSECuRE, qui lui permettent de proposer aux pays des approches plus efficaces pour renforcer la résilience climatique grâce à une action, une intervention et un redressement rapides.

- xi) *Inscrire la remise en état de l'environnement et la gestion des ressources naturelles au cœur des stratégies et des mesures axées sur l'adaptation au changement climatique.* Une vaste proportion des ménages en situation d'insécurité alimentaire de par le monde sont tributaires pour leur subsistance et la production de leur alimentation de ressources naturelles déjà dégradées. Le changement climatique mettra à encore plus rude épreuve ces environnements, ce qui nuira à la sécurité alimentaire. Selon les circonstances, le PAM assurera une assistance alimentaire pour appuyer les partenariats destinés à améliorer et remettre en état les ressources naturelles au niveau des communautés et des paysages.

Activités relevant des programmes

35. Outre les principes énoncés dans la partie qui précède, la présente politique définit des points de départ afin d'aider les bureaux de pays à élaborer les PSP, ainsi que les outils et les activités que le PAM utilisera pour appuyer la mise en œuvre des priorités et des plans des gouvernements. Ces points de départ sont conformes au mandat du PAM et aux atouts qu'il a mis en évidence en travaillant avec les communautés locales, les gouvernements, les institutions régionales et d'autres partenaires.

A. Préparation et intervention en cas d'urgence

36. Compte tenu de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, des investissements mondiaux de grande ampleur vont être nécessaires au cours des décennies à venir pour améliorer l'efficacité et l'efficience des systèmes de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Le PAM continuera de jouer son rôle moteur au niveau mondial s'agissant de répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des populations touchées par des catastrophes climatiques; pour ce faire, il travaillera avec les pouvoirs publics régionaux, nationaux et locaux, les partenaires de la société civile, les communautés et les partenaires humanitaires, afin de comprendre l'incidence que le changement climatique est susceptible d'avoir sur les besoins des communautés locales et de s'employer à renforcer en conséquence les capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Le PAM continuera aussi de mettre l'accent sur l'amélioration des moyens dont disposent les acteurs nationaux pour se préparer et faire face aux catastrophes climatiques et autres. À cet effet, il renforcera notamment les évaluations des risques climatiques destinées aux systèmes d'urgence susceptibles de réduire les failles dans l'achat, le transport, le stockage et la distribution des produits alimentaires.

B. Analyse de la sécurité alimentaire, alerte rapide et services climatologiques

37. *Analyse de la sécurité alimentaire* Si la compréhension des effets du changement climatique et des risques climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition s'améliore, elle demeure toutefois limitée. Cette méconnaissance a une incidence sur le soutien dont peuvent bénéficier les gouvernements et les communautés pour élaborer des politiques et des plans nationaux fondés sur des données probantes, tels que les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national et les plans stratégiques de pays. S'appuyant sur son expérience de l'analyse de la sécurité alimentaire, le PAM élabore actuellement des outils d'analyse du climat qui visent à remédier à ces lacunes, et considère que ce travail est un investissement

indispensable pour améliorer la conception des politiques et des programmes ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre des programmes d'adaptation au changement climatique. Le PAM continuera d'apporter d'importantes contributions à la faveur de partenariats avec des organismes comme la FAO, le FIDA, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, le Met Office britannique, le Centre du changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne, l'Institut international de recherche sur le climat et la société et le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, et des initiatives telles que celle axée sur la gestion de l'adaptation au changement climatique et l'innovation (C-ADAPT) (encadré 2). Ces outils d'analyse faciliteront la compréhension intersectorielle des risques de catastrophe et des possibilités d'amélioration des moyens d'existence, de la résilience climatique et de la nutrition, conformément aux dispositions adoptées par les gouvernements. Ils aideront en outre les partenaires et les communautés à engager une action soutenue pour renforcer la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

38. *Alerte rapide et action rapide.* L'un des atouts majeurs qu'a le PAM s'agissant de ses activités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'analyse de la sécurité alimentaire est sa capacité à analyser, interpréter et utiliser les informations relatives au climat pour appuyer les mesures d'alerte et d'intervention rapides en cas de crise alimentaire. Le PAM continuera de collaborer avec les communautés, les institutions publiques nationales et infranationales et d'autres partenaires pour élaborer et exploiter des systèmes d'alerte rapide et de suivi en lien avec la sécurité alimentaire qui englobent des informations de meilleure qualité concernant le climat à court et à long terme. Son but est de permettre aux partenaires de renforcer la résilience climatique au moyen d'interventions rapides visant à réduire les risques et à faire face aux nouveaux types de chocs.
39. *Services climatologiques.* Les services climatologiques fournissent des informations sur le climat destinées à faciliter la prise de décisions par les personnes chargées de gérer les répercussions du climat et du changement climatique, à qui ils permettent de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause et d'améliorer leurs capacités en matière de gestion des risques. Le PAM est un pionnier de l'innovation dans ce domaine – comme l'illustre notamment sa participation au projet "Moyens d'existence, alerte rapide et protection" mené en Éthiopie – et un membre actif du Cadre mondial pour les services climatologiques, au sein duquel il collabore avec l'Organisation météorologique mondiale et d'autres acteurs pour fournir des services climatologiques novateurs à ses bénéficiaires et partenaires. Il continuera également de mettre au point et d'utiliser des services climatologiques pour améliorer la gestion et accroître l'efficacité en interne, par exemple en liant les prévisions concernant le phénomène El Niño à des mesures de préparation, de programmation et d'achat anticipées, et en concevant des outils de financement reposant sur les prévisions.

C. Résilience des communautés, réduction des risques, protection sociale et adaptation

40. *Programmes de renforcement de la résilience et des moyens d'existence des communautés et de réduction des risques de catastrophe.* En collaboration avec d'autres partenaires, le PAM contribue au renforcement de la résilience et à l'adaptation au changement climatique à la faveur de nombreux programmes, notamment ses programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs déjà bien établis, qui aident les ménages exposés à l'insécurité alimentaire à satisfaire leurs besoins alimentaires de base tout en appuyant les mesures qu'ils prennent pour renforcer leur résilience, améliorer leurs moyens d'existence et réduire les risques de catastrophe présents et futurs. Cette assistance alimentaire donne aux personnes vulnérables la possibilité d'investir dans leur propre sécurité alimentaire et leur adaptation au changement climatique, ce qui leur serait impossible autrement étant donné les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Avec la collaboration de ses partenaires, notamment les autres organismes ayant leur siège à Rome, le PAM vient en aide à entre 10 et 20 millions de personnes par an grâce à ces programmes, en mettant l'assistance alimentaire au service d'activités telles que l'irrigation, la conservation des sols et de l'eau, le reboisement, la restauration de l'environnement, la conservation des bassins versants, la résilience climatique, les infrastructures rurales et les pratiques agricoles climatiquement rationnelles. Pour remédier

aux lacunes dans l’approvisionnement alimentaire liées au climat tout en renforçant la résilience climatique des populations, notamment grâce à l’agriculture climatiquement rationnelle, aux services climatologiques et à la microassurance, il est possible d’encourager les responsables des programmes et les partenaires du PAM à travailler ensemble à la mise en place de stratégies conjointes, à la mise en œuvre et aux activités de plaidoyer, et à étendre ces outils et services aux petits exploitants intervenant dans l’ensemble du système alimentaire, y compris dans le cadre de l’initiative Achats au service du progrès.

41. *Protection sociale et filets de sécurité.* Le PAM est reconnu pour l’appui qu’il fournit aux gouvernements afin de les aider à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des filets de sécurité et des mécanismes de protection sociale d’un bon rapport coût-efficacité et tenant compte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, au service des populations les plus vulnérables vivant dans des contextes instables et complexes. Des mécanismes tels que la création d’actifs, les travaux publics, les garanties liées à l’emploi et les programmes de nutrition sont fondamentaux pour protéger les personnes les plus vulnérables face à des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, et mettre à disposition des plateformes favorisant l’adaptation à grande échelle. Le PAM continuera de travailler avec les gouvernements et d’autres partenaires pour appuyer la mise en place de programmes et de services nationaux, notamment des filets de sécurité évolutifs susceptibles d’absorber les chocs, grâce à l’élaboration et à la transposition à plus grande échelle d’approches telles que l’initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales (voir l’encadré 3). Dans le cadre de ces programmes, le PAM mettra l’accent sur la qualité et les effets à obtenir. Pour les activités axées sur la création d’actifs, cela signifiera veiller à ce que les actifs en question soient directement liés à des objectifs qui ont trait à la sécurité alimentaire et à l’adaptation et qui contribuent à réduire les risques climatiques et à accroître la capacité d’adaptation.
42. *Gestion des risques, financement et assurance.* Le PAM continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en place et le développement d’outils novateurs de financement concernant les risques afin d’aider les pays et les communautés en situation d’insécurité alimentaire à gérer l’accroissement des risques climatiques. Des outils tels que l’assurance fondée sur un indice météorologique, le financement reposant sur les prévisions et les fonds de réserve peuvent contribuer à réduire les incertitudes et améliorer les moyens d’existence. Lorsqu’ils sont déployés dans le cadre d’une stratégie globale de gestion des risques, ces instruments permettent aux agriculteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de faire et de préserver des investissements qui contribuent à accroître, améliorer et diversifier leur production et leurs moyens d’existence et à accentuer leur bien-être. L’intégration de ces approches de transfert des risques dans les plans, les programmes et les outils nationaux, en collaboration avec un large éventail de partenaires – notamment les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les institutions nationales et le secteur privé – aide les pouvoirs publics à renforcer l’inclusion financière et à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition en mettant au point des systèmes d’intervention et des filets de sécurité plus solides, innovants, présentant un meilleur rapport coûts-efficacité, plus prévisibles et durables. Le PAM continuera de faire part de son expérience des mécanismes de transfert des risques et à aider les gouvernements au moyen d’initiatives de financement des risques visant à faire reculer la faim, comme l’initiative R4 qu’il a lancée avec Oxfam (encadré 3), FoodSECuRE et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques de l’Union africaine. Ce soutien consistera notamment à mettre en œuvre la couverture dite "replica" de la Mutuelle panafricaine, en collaboration avec les États membres de celle-ci et les donateurs, afin de mobiliser des ressources qui permettront au PAM de payer des primes correspondantes pour l’assurance contre les risques climatiques et pour le renforcement des capacités nationales en vue d’améliorer la planification, les capacités opérationnelles et le ciblage des programmes nationaux d’assistance alimentaire d’urgence.
43. *Fourneaux et sources d’énergie sûres pour la cuisine.* Les personnes n’ayant pas accès à du combustible ne font pas suffisamment cuire leurs aliments, sautent des repas ou vendent des rations alimentaires pour se procurer du combustible de cuisson, ce qui a des incidences négatives sur la nutrition de leur famille. Le fait de cuisiner sur des feux à foyer ouvert ou avec des fourneaux traditionnels constitue un risque sanitaire et climatique majeur qui concerne près de la

moitié de la population mondiale et entraîne chaque année quatre millions de décès prématurés. Les femmes et les enfants sont les premières victimes des répercussions sanitaires directes et des risques accrus de violence sexiste associées à la collecte du bois de feu. À l'échelle planétaire, jusqu'à 25 pour cent des émissions de carbone noir émanent des combustibles solides brûlés par les ménages pour répondre à leurs besoins énergétiques²³. Le PAM est un acteur majeur de l'initiative pour un accès sans risque au combustible et à l'énergie (SAFE), et il travaille avec les bénéficiaires et les partenaires à l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie sûre et propre pour la cuisine et à la réduction des risques liés à la protection et touchant l'environnement, tout en accroissant les possibilités de subsistance et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

D. Appui à l'élaboration des politiques

44. *Appui aux gouvernements.* Le PAM reconnaît les mandats et les rôles des autres organismes des Nations Unies dans l'appui apporté à l'élaboration des politiques, en particulier celui de la FAO dans les domaines relatifs à l'agriculture. Dans ce contexte, et en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, il continuera d'aider les autorités nationales et locales à promouvoir et à faciliter la réforme des politiques, l'innovation institutionnelle et le développement des capacités en appuyant les mesures et les initiatives en faveur de l'appropriation nationale des projets d'éradication de la faim et de la malnutrition, notamment les plans relatifs au changement climatique tels que les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national. Cet appui se concentrera sur les domaines en rapport avec le mandat, l'expérience et les capacités du PAM, et s'inspirera des activités et des principes exposés dans la présente politique. Le PAM se servira de ses capacités et de ses outils d'analyse, ainsi que de son expérience et de ses innovations mondiales en matière de résilience climatique, de manière à consigner et diffuser des éléments factuels pour étayer la prise de décisions, l'apprentissage, la programmation de mesures d'adaptation au changement climatique, et le suivi et l'évaluation. Il renforcera l'appui qu'il apporte aux partenaires gouvernementaux pour leur permettre d'accéder aux programmes de financement de l'action climatique, à travers les activités qu'il mène en sa qualité d'organisme de mise en œuvre du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation de la CCNUCC. Le PAM travaille aussi en qualité de partenaire à des projets de financement de l'action climatique – dirigés par d'autres entités agréées – appuyant des activités spécifiquement axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition, conformément à la présente politique.
45. *Appui à la CCNUCC et d'autres processus régionaux et internationaux.* Le PAM continuera de fournir aux parties à la CCNUCC un appui technique pour faire face aux répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, l'accent étant mis sur la résilience, l'adaptation et la réduction des risques dans les pays en développement où l'insécurité alimentaire est forte. Au niveau mondial, le PAM axera ses activités sur certaines questions traitées par la CCNUCC, y compris les pertes et préjudices, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le financement de l'action climatique, tout en continuant à travailler avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre d'une approche globale à l'échelle du système. Il continuera également d'aider le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à fournir des contributions techniques relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la faim.

Considérations liées au financement et aux ressources

46. Le changement climatique a des incidences pour le PAM sur le plan du financement et des ressources. Au cours des décennies à venir, les besoins humanitaires risquent de s'accroître en raison de l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des catastrophes climatiques. Par l'entremise de la CCNUCC, les nations se sont engagées à mobiliser 100 milliards de dollars par

²³ Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique. 2012. *Report to Congress on Black Carbon*. <https://www3.epa.gov/airquality/blackcarbon/2012report/fullreport.pdf>.

an aux fins du financement de l'action climatique pour aider les pays à opérer la transition vers des économies à faible émission de carbone et à s'adapter au changement climatique²⁴.

47. Le financement de l'action climatique est une source croissante de fonds pour les activités du PAM, à la fois grâce à l'appui de donateurs bilatéraux et à la mise en œuvre de projets de financement climatique spécialisés. Les rapports établis par des donateurs à la CCNUCC, ainsi que les propres registres du PAM, indiquent qu'entre 2010 et 2014, celui-ci a reçu plus de 287 millions de dollars de financement destiné à favoriser la mise en œuvre accélérée de mesures dans le domaine climatique. Le PAM se place désormais au deuxième rang des organismes multilatéraux mettant en œuvre des projets financés au titre du Fonds pour l'adaptation de la CCNUCC. En mars 2016, il figurait parmi les plus anciennes entités agréées auprès du Fonds vert pour le climat.
48. Le PAM continuera de travailler avec les gouvernements à l'élaboration de projets et de programmes d'adaptation au changement climatique et de résilience face au climat conformément à son mandat et à la présente politique. Ces activités seront également conformes aux plans et priorités nationaux au titre de la CCNUCC, comme défini dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation, et viseront à attirer des financements de l'action climatique pour appuyer leur mise en œuvre. Le PAM continuera de mobiliser des ressources par le biais de fonds spécialisés dans le financement de l'action climatique et de financements bilatéraux et multilatéraux pour mettre en œuvre ces programmes et projets. Il collaborera à cet effet avec les gouvernements et des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le FIDA afin de trouver d'autres sources de financement pour les investissements à long terme nécessaires au renforcement des capacités d'adaptation des pays et des communautés. Ces nouvelles possibilités de mobilisation de ressources seront intégrées dans les PSP et dans le nouveau cadre de financement du PAM. Compte tenu de la nature récurrente des catastrophes climatiques, des risques qu'implique le changement climatique sur le long terme et de la nécessité de prévoir des programmes pluriannuels pour faire face à ces difficultés, la présente politique ne pourra véritablement porter ses fruits que si toutes ces sources mettent à disposition des financements pluriannuels prévisibles.
49. Ces cinq dernières années, le changement climatique, le renforcement de la résilience et la réduction des risques de catastrophe ont constitué des domaines prioritaires pour l'innovation et les investissements extrabudgétaires du PAM. Ces investissements ont aidé le PAM à préciser son rôle, à élaborer de nouveaux outils, à appuyer l'élaboration de l'Accord de Paris, et surtout à commencer à aider les pays vulnérables à faire face aux incidences de la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes et de l'accentuation du changement climatique. Compte tenu des répercussions du changement climatique et des catastrophes sur la sécurité alimentaire et les crises alimentaires, on s'attend à ce que ce domaine demeure prioritaire pour ce qui concerne les investissements extrabudgétaires.
50. Pour mettre en œuvre la présente politique, le PAM devra renforcer les capacités de son personnel, prévoir dans son cadre de financement des fonds spéciaux consacrés au financement de l'action climatique et élaborer des directives plus spécifiques à l'intention de son personnel et de ses partenaires. Il continuera d'assurer son rôle moteur s'agissant de transposer à plus grande échelle les nouveaux outils et approches novateurs dans le but de doter les personnes et les communautés les plus vulnérables des moyens les plus efficaces qui soient pour renforcer la résilience face aux aléas climatiques. La politique du PAM en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire fournira des indications complémentaires sur la recherche et l'obtention de ressources, de savoir-faire, de connaissances et de possibilités de constitution de réseau supplémentaires. Le PAM élaborera un plan d'action définissant les besoins en ressources extrabudgétaires à court terme afin de pouvoir mettre en œuvre la présente politique, et ses

²⁴ Quinzième Conférence des parties à la CCNUCC, Accord de Copenhague, décision 2/CP.15: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fr/11a01f.pdf>; COP 16 Accords de Cancún: <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fr/7a01.pdf>; et COP 19 Décision de rapport 3/CP.19: <http://unfccc.int/resource/docs/2013/cop19/fr/10a01.pdf>.

besoins en matière de ressources permanentes à plus long terme. Il prévoit de faire le point sur l'application de la politique après cinq ans.

51. En réponse aux appels réclamant des mécanismes institutionnels qui offrent des ressources plus stables et à long terme le long du continuum allant de l'aide humanitaire au développement et qui permettent de mieux faire face aux pertes et préjudices croissants provoqués par le changement climatique, le PAM va mettre en place FoodSECuRE – un fonds multilatéral et pluriannuel renouvelable destiné à appuyer les actions centrées sur les communautés qui visent à renforcer la résilience face au climat; la dotation visée est de 400 millions de dollars d'ici à 2020. Il évaluera ensuite l'efficacité de ce dispositif. Cet instrument lie les prévisions relatives au climat et aux risques à un financement pluriannuel flexible, fournissant ainsi les moyens de débloquent rapidement des fonds pour amplifier les interventions liées à l'alimentation et à la nutrition et les activités de réduction des risques de catastrophe avant que des catastrophes climatiques ne se produisent, et d'appuyer le renforcement de la résilience sur plusieurs années pour favoriser le relèvement.
52. Le PAM continuera également de travailler avec les organismes donateurs, le FIDA et d'autres partenaires pour établir un mode de financement des interventions immédiates qui soit plus prévisible en cas de catastrophe liée au climat, y compris par le biais du programme de couverture dite "replica" de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et d'initiatives du même type.
53. La mobilisation de ressources pour permettre au PAM de gérer les émissions de gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux de ses programmes et opérations, comme la quantification des puits de gaz à effet de serre et la réduction des sources d'émission, est abordée dans la Politique environnementale. Le PAM est déterminé à veiller à ce que ces domaines de travail distincts mais apparentés se complètent, notamment parce qu'ils nécessitent tous deux le renforcement des capacités du personnel du PAM et des communautés auxquelles celui-ci vient en aide, et pourraient donc bénéficier de sources de financement de même nature.

ENCADRÉS

Encadré 1: Cibles de l'ODD 13 pertinentes pour le PAM

Les objectifs du PAM sont étroitement liés à l'ODD 13 concernant la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les cibles pertinentes pour le PAM sont notamment les suivantes:

- Cible 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat;
- Cible 13.2: Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales;
- Cible 13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide; et
- Cible 13.3b: Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

Encadré 2: Initiative pour la gestion de l'adaptation au changement climatique et l'innovation (C-ADAPT)

C-ADAPT est une initiative mondiale qui intègre l'analyse du climat et de la sécurité alimentaire à la conception des programmes et des politiques. Elle a été lancée pour combler les lacunes constatées dans la recherche concernant les répercussions du changement climatique sur la sécurité alimentaire, et remédier au manque d'exemples de programmes pertinents d'adaptation au changement climatique disponibles pour les gouvernements, les communautés et les organisations internationales. Financée par le Gouvernement suédois entre 2013 et 2016, cette initiative a fait du PAM un pionnier de l'innovation dans le domaine des analyses du climat qui établissent les niveaux de sécurité alimentaire dans différents contextes; ces données sont ensuite utilisées par les gouvernements dans leurs plans nationaux d'adaptation et d'autres processus de planification. Elle a également permis au PAM et à ses partenaires de consigner des études de cas et des pratiques optimales en matière d'adaptation au changement climatique.

Encadré 3: L'initiative 4R en faveur de la résilience des communautés rurales

L'initiative 4R a été lancée par le PAM et Oxfam America en partenariat avec Swiss Re pour élaborer, tester et amplifier une approche globale de la gestion des risques et de l'adaptation au changement climatique, dans le but d'aider les communautés à devenir plus résilientes. Elle a été étendue à l'Éthiopie, au Malawi, au Sénégal et à la Zambie. Elle bénéficie aujourd'hui à plus de 200 000 personnes et est jugée être un exemple phare de l'intégration des filets de sécurité, de l'assurance contre les risques climatiques et du renforcement de la résilience.

L'initiative 4R fait œuvre de pionnier en permettant aux agriculteurs les plus pauvres d'avoir accès à une assurance pour leurs récoltes, payée au moyen de leur travail dans le cadre de programmes d'assurance pour la création d'actifs intégrés aux programmes de filets de sécurité.

D'après les évaluations d'impact menées en Éthiopie, les agriculteurs assurés épargnent plus de deux fois plus que les autres et investissent davantage dans des semences, des engrais et des moyens de production, comme des animaux de trait. Les femmes, souvent à la tête des ménages les plus pauvres, sont celles qui obtiennent les gains de productivité les plus importants, en investissant dans la main-d'œuvre et de meilleurs outils pour les semis. Au Sénégal, les participants à l'initiative 4R ont été mieux à même de faire face aux effets d'un récent épisode de sécheresse et leur taux de consommation alimentaire n'a reculé que de 8 pour cent, contre 43 pour cent pour le groupe témoin.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

C-ADAPT	Initiative pour la gestion de l'adaptation au changement climatique et l'innovation
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FoodSECuRE	mécanisme destiné à renforcer la sécurité alimentaire et la résilience face aux aléas climatiques
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays